

NOUS CONTACTER

N° client : 6 029 119 353
Identifiant Internet : VERNICKN@YAHOO.FR



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675040 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

ROUTE DU MOUQUET
ROUTE DU MOUQUET
40160 PARENTIS EN BORN

Titulaire du contrat

Mme, M. VERNICK NATHALIE
O RIAIN SEAN

Votre contrat

N° de client : 6 029 119 353

N° de compte : 4 07 4 050 185 435

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Vert Électrique"

- Point de livraison (PDL) :
N° 16 469 609 241 509
- Puissance : 12 kVA
- Heures Creuses
0H06-8H06

VERNICK NATHALIE O RIAIN SEAN
98 ROUTE DU MOUQUET
40160 PARENTIS EN BORN

Toulouse, le 30 novembre 2025

Bonjour Madame, Monsieur VERNICK,

Vous avez choisi la mensualisation pour régler vos factures EDF. Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint votre facture de régularisation et votre bilan personnalisé « MA CONSO & MOI ».

Ces documents prennent en compte vos consommations d'énergie, votre abonnement mensuel et les éventuels services souscrits.

Le montant total TTC de votre facture correspond à la différence entre les montants facturés et les prélèvements déjà effectués sur votre compte, sur la période concernée.

J'espère que ces précisions vous permettent de bien comprendre le montant de votre facture de régularisation.

A bientôt,

Votre conseiller EDF



PJ : votre facture de régularisation et votre bilan « MA CONSO & MOI »

N° client : 6 029 119 353
Identifiant Internet : VERNICKN@YAHOO.FR

**Par Internet****edf.fr****application mobile : EDF & MOI****mail : serviceclient@edf.fr****Par téléphone**

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier**EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941**
62978 ARRAS CEDEX 9**Urgence dépannage Electricité (Enedis)**

0972675040 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet<https://www.chequeenergie.gouv.fr>**Par courrier**EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1**Lieu de consommation**ROUTE DU MOUQUET
ROUTE DU MOUQUET
40160 PARENTIS EN BORN**Titulaire du contrat**Mme, M. VERNICK NATHALIE
O RIAIN SEAN**Votre contrat****N° de client : 6 029 119 353****N° de compte : 4 07 4 050 185 435**

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Vert Électrique"

• Point de livraison (PDL) :

N° 16 469 609 241 509

• Puissance : 12 kVA

• Heures Creuses

OH06-8H06

VERNICK NATHALIE O RIAIN SEAN
98 ROUTE DU MOUQUET
40160 PARENTIS EN BORN**Facture du 30/11/2025**

N° 34 533 076 337

Electricité (relevé Enedis)	3 199,70 €
Prestations	3,51 €
Services souscrits	118,80 €
TVA	622,71 €
Paielements déjà effectués	-3 408,00 €

Facture TTC**536,72 €**

Montant total

536,72 €
TTCPrélevé le
19/12/2025**Les prochaines étapes**

- Prochaine facture vers le 28/11/2026.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 28 de chaque mois.

**Prélèvement automatique**

Le montant de 536,72€ sera prélevé le 19/12/2025 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : M O RIAIN SEAN

Compte bancaire : FR7613335****00*****266***

Détail de la facture du 30/11/2025 N°34533076337

 **Votre contrat Electricité**
"Vert Électrique" - 12 kVA - Option Heures Creuses - Compteur communicant n°03196125726755
Horaires heures creuses - 0H06-8H06 - (peuvent varier de quelques minutes)

	Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Abonnement			
Heures Creuses - 09kVA - du 07/12/24 au 20/01/25	13,45	19,90	5,5%
Heures Creuses - 12kVA - du 21/01/25 au 13/03/25	16,12	27,56	5,5%
Heures Creuses - 12kVA - du 14/03/25 au 31/07/25	17,23	79,31	5,5%
Heures Creuses - 12kVA - du 01/08/25 au 14/09/25	17,23	25,49	20,0%
Heures Creuses - 12kVA - du 15/09/25 au 28/11/25	16,87	41,60	20,0%
Heures Creuses - 12kVA - du 29/11/25 au 29/12/25	16,87	16,87	20,0%
Déduction - Heures Creuses - 09kVA - du 07/12/24 au 28/01/25	13,45	-23,44	5,5%

Total Abonnement (dont acheminement 168,25 €)187,29

	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Consommation						
Heures Creuses - 09kVA - du 07/12/24 au 20/01/25	10754 (Enedis)	11368 (Enedis)	614	0,1445	88,72	20,0%
Heures Pleines - 09kVA - du 07/12/24 au 20/01/25	48224 (Enedis)	50657 (Enedis)	2433	0,1972	479,79	20,0%
Heures Creuses - 12kVA - du 21/01/25 au 28/11/25	11368 (Enedis)	14423 (Enedis)	3055	0,1149 ⁽¹⁾	350,89	20,0%
Heures Pleines - 12kVA - du 21/01/25 au 28/11/25	50657 (Enedis)	60738 (Enedis)	10081	0,1560 ⁽²⁾	1 572,70	20,0%

Total Consommation (dont acheminement 629,63 €)161832 492,10

	Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA
Taxes et Contributions				
Accise sur l'électricité	16183	0,02987 ⁽³⁾	483,41	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			20,25	5,5%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			16,65	20,0%

Total Taxes et Contributions520,31

Total Electricité hors TVA3 199,70

	Montant €HT	TVA
Prestations		
Electricité :		
Modif. puissance téléopérée le 21/01/2025	3,51	20,0%
Total Prestations hors TVA	3,51	

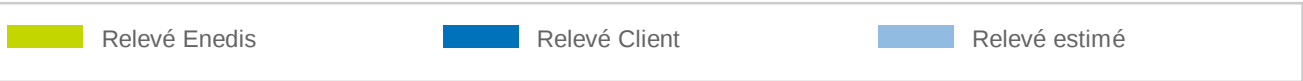
	Montant €HT	TVA
Services souscrits		
Assistance Dépannage - Forfait 5 Service soumis à la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA - Article 991 et suivants du CGI) - 12 échéances		
Service facturé au nom et pour le compte d'AXA Assistance - Siège social : 6, rue André Gide - 92320 - Châtillon - SIREN : 451392724 - RCS Nanterre	118,80	0,0%
Total Services souscrits hors TVA	118,80	

En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

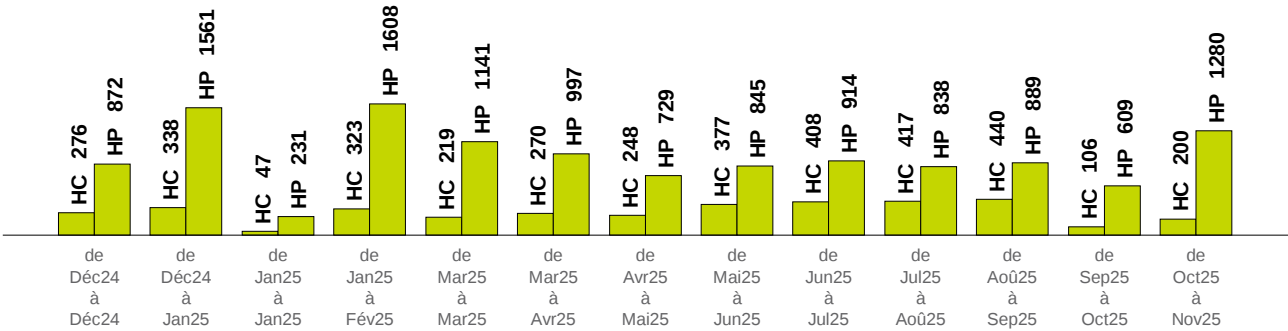
Total facture hors TVA du 30/11/2025	3 322,01 €	Montant total 536,72 € TTC
TVA 0,00 % sur un montant total de 118,80 €	0,00 €	
TVA 20,00 % sur un montant total de 3 079,63 €	615,92 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 123,58 €	6,79 €	
Total facture TTC du 30/11/2025	3944,72 €	
Paiements déjà effectués	-3408,00 €	



Evolution de votre consommation facturée en kWh



Votre consommation en Electricité



Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur particulier.edf.fr/prix

Pour votre information

Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

Prix

Electricité : Le montant de l'accise, de la CTA et le taux de TVA sur l'abonnement ont évolué le 01/08/2025. Conformément à l'article 8 de vos CGV, les prix de votre offre ont évolué le 15/09/2025. Plus d'information sur le site edf.fr.

Consommation

- (1) Evolution au 14/03/25 et au 15/09/25 : sur les 3055 kWh facturés, 471 kWh à 0,1445 €/kWh, 2077 kWh à 0,1102 €/kWh et 507 kWh à 0,1064 €/kWh
(2) Evolution au 14/03/25 et au 15/09/25 : sur les 10081 kWh facturés, 2368 kWh à 0,1972 €/kWh, 5418 kWh à 0,1433 €/kWh et 2295 kWh à 0,1435 €/kWh

Taxes et contributions

La CTA, l'accise sur les gaz naturels, l'accise sur l'électricité évoluent conformément à la réglementation

(3) Accise sur l'électricité : Evolution au 01/02/25 et au : 01/08/25 : sur les 16183kWh facturés, 3516kWh à 0,02100€/kWh, 8013kWh à 0,03370€/kWh et 4654kWh à 0,02998€/kWh

CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

TSCA : 9% du montant des cotisations d'assurance et d'assistance

TVA

La TVA évolue conformément à la réglementation

Le taux de la TVA évolue conformément à la loi de finances pour 2025. A compter du 1^{er} août 2025, le taux normal de la TVA de 20% s'applique à tous les postes de la facture d'énergie.

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.



Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre de marché.

Les garanties d'origine certifient qu'une quantité d'électricité d'origine renouvelable, équivalente à la consommation du client, est injectée sur le réseau électrique.

Origine 2024 de l'électricité de votre offre, certifiée par des Garanties d'Origine : 99% hydraulique, 1% éolien, 0% biomasse.

Origine 2024 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous avez souscrite et si besoin, contactez nous !

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais.

Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Client

- par internet à particulier.edf.fr,
- ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation au Service Consommateurs

- par internet à particulier.edf.fr,
- ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF référencé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) :

- sur le site <https://mediateur.edf.fr>,
- ou par courrier, aux coordonnées suivantes : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige lié à l'exécution du contrat, vous pouvez également saisir directement et gratuitement le Médiateur National de l'Energie référencé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) :

- sur le site <https://energie-mediateur.fr>,
- ou par courrier, aux coordonnées suivantes : Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

**VERNICK NATHALIE O RIAIN SEAN
98 ROUTE DU MOUQUET
40160 PARENTIS EN BORN**

Le 30 Novembre 2025,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) de votre offre évoluent.

Madame, Monsieur,

Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Les CGV de votre offre d'électricité évoluent pour :

- intégrer les recommandations des lignes directrices publiées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), auxquelles nous avons choisi d'adhérer. Ces lignes directrices ont pour objectif de renforcer la transparence et la lisibilité des offres aux consommateurs.
- adapter les modalités de facturation, de paiement et de saisine du Médiateur du groupe EDF.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront un mois après la réception de ce courrier.

L'objectif de ce courrier est de vous aider à mieux comprendre ces évolutions. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales modifications.

Article « Conseil tarifaire »

EDF s'engage à inclure une estimation de la facture annuelle parmi les informations précontractuelles. L'article relatif au conseil tarifaire est donc complété en ce sens.

Article « Modalités de facturation et modes de paiement »

Les règles de la mensualisation évoluent. Si en cours de contrat, les données de consommation ou les évolutions de prix permettent d'anticiper un montant de régularisation dépassant deux mensualités, EDF propose au Client un calendrier de paiement révisé, qui s'appliquera automatiquement au bout de 40 jours. Le Client pourra revenir à la mensualité initiale. Le virement instantané, de plus en plus utilisé par les clients, s'ajoute aux différents modes de paiement listés dans les CGV.

Les nouvelles CGV prévoient également un nouveau cas de suspension du prélèvement automatique, et le cas échéant, de la mensualisation, en cas de fraude constatée sur le dispositif de comptage.

Article « Modes de règlement amiable des litiges »

Les nouvelles CGV prennent en compte la recommandation de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation relative au médiateur du groupe EDF. Ce dernier peut être saisi si le Client n'a pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation écrite dans un délai de deux mois.

Article de l'annexe offre (1) « Evolution des prix de l'électricité »

La nouvelle rédaction précise les modalités d'évolutions des prix conformément aux mesures de la CRE. Nos prix HT continueront d'évoluer au maximum deux fois par an après envoi d'un courrier de prévenance au moins un mois à l'avance. Un plafond maximum de cette évolution est introduit pour les 12 premiers mois du contrat.

Vous restez libre de changer de contrat d'énergie à tout moment ou de résilier votre contrat dans les trois mois à compter de la réception de ce courrier.

Pour obtenir les nouvelles CGV, rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, dans votre espace client, ou contactez-nous au numéro de téléphone indiqué sur votre facture.

(1) Si vous avez souscrit votre contrat à compter du 14 mars 2025, les annexes de vos CGV prennent déjà en compte les nouvelles dispositions.



Période du 10 décembre 2024
Au 30 novembre 2025

MA CONSO & MOI

Bilan factures

NATHALIE
VERNICK

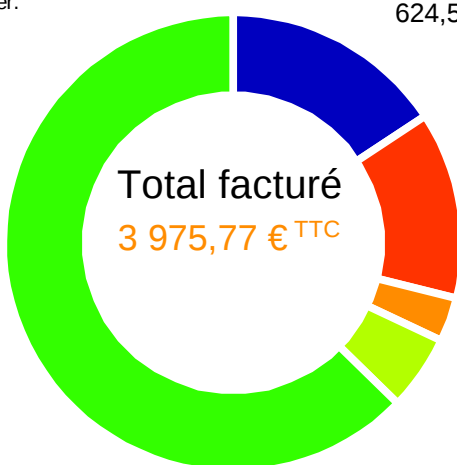
ROUTE DU MOUQUET
ROUTE DU MOUQUET
40160 PARENTIS EN BORN

Votre bilan factures

Ce montant n'est pas à régler.

Consommation
2 492,10 € HT

Abonnement
210,73 € HT



TVA
624,53 €

Taxes et
contributions
524,65 € hors TVA

Services,
prestations,
remises
123,76 € HT

Prestation Distributeur 4,96 € HT
Assistance Dépannage - Forfait 5 118,80 € HT

Total facturé
3 975,77 € TTC

Economies
d'énergie

Réduisez les consommations inutiles !

Laissez refroidir les plats chauds
avant de les mettre au réfrigérateur.



Votre Suivi Conso d'un simple clic

Dans votre espace client ou en téléchargeant l'application EDF&MOI avec ce QR code, vous pouvez :

- connaître votre consommation d'énergie par mois, par jour et même par période de 30 minutes ⁽¹⁾,
- découvrir les appareils électriques qui consomment le plus,
- bénéficier de nos astuces pour réduire vos dépenses d'énergie.



- N° Client : 6029119353
- N° de PDL : 16 469 609 241 509
- Vert Électrique - Heures Creuses

⁽¹⁾ Il suffit de donner votre accord pour que le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS transmette vos données de consommation quotidienne à EDF.

Si vous avez un compteur Linky™, vous pouvez également accéder à vos données de consommation sur l'espace sécurisé mis à disposition par le gestionnaire du réseau de distribution Enedis (www.enedis.fr).



EDF-SA au capital de
2 084 365 041 €
Siège social : 22-30 avenue
de Wagram 75382 Paris
Cedex 08 - France
R.C.S. PARIS 552 081 317
SIRET 552 081 317 66522

www.edf.fr

Direction Commerce

Tour EDF
20 place de la Défense
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2024 de l'électricité de votre offre, certifiée par des
Garanties d'Origine : 99% hydraulique, 1% éolien, 0%
biomasse.
Origine 2024 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs
d'impact environnemental sur
www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



